



Mäi Wëllen
Mäi Wee

Association pour le Droit de Mourir
dans la Dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
Reconnue d'utilité publique

Strassen, le 22 février 2021

Communiqué de Presse

« Concerne: Vote du projet de loi 7480 portant modification de la loi sur l'euthanasie et le suicide assisté ainsi que de celle sur les droits et obligations des patients ».

Le 11 février dernier a été adopté à la Chambre des Députés un projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi sur l'euthanasie et le suicide assisté et celle des droits et obligations des patients.

En votant cette loi, les députés ont reconnu la mort provoquée par euthanasie ou suicide assisté comme « mort naturelle » faisant ainsi disparaître une discrimination possible de ces personnes ayant choisi ce chemin pour partir au niveau du traitement de leur cas auprès des assurances-vie.

Ce texte clarifie encore la question de l'identification de la personne de confiance dans la loi sur les droits et obligations des patients.

Mäi Wëllen, Mäi Wee, Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité – Lëtzebuerg asbl se félicite de ces adaptations qui, même si elles ne sont pas spectaculaires, ont permis de se rendre compte que la Chambre des Députés s'est montrée autrement plus consensuelle qu'à l'époque du vote de la loi sur l'euthanasie et le suicide assisté en 2009.

En effet, non seulement il n'y avait ni polémique, ni même débat tellement l'euthanasie et le suicide assisté semblent faire l'objet d'un consensus politique et sociétal.

56 voix pour contre 4 abstentions sont un message fort et sans équivoque en faveur du respect de la volonté des personnes en fin de vie.

Mais comme le fait remarquer Madame le Ministre de la Santé dans son discours, « Et gëtt nach vill ze schaffen » mentionnant tant la stigmatisation toujours latente que les obstacles que rencontre toujours l'application en pratique du respect de la volonté des personnes désireuses d'avoir recours à ces procédés légaux pour mettre fin à leurs souffrances.

La voie royale pour y arriver n'est autre qu'une information objective du grand public corrélativement avec la mise en place d'une formation appropriée des intervenants du secteur de santé.



Mäi Wëllen
Mäi Wee

Association pour le Droit de Mourir
dans la Dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
Reconnue d'utilité publique

Mäi Wëllen, Mäi Wee, Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité – Lëtzebuerg asbl salue à cet égard l'idée de la mise en place d'une journée « fin de vie » et se dit prête avec notre expérience plus que trentenaire de prêter main forte pour que cette initiative voit le jour et devienne une plateforme d'échange et d'information dynamique. »

Pour Mäi Wëllen Mäi Wee, Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité – Lëtzebuerg asbl,

Son Président

Jean-Jacques SCHONCKERT

Mäi Wëllen, Mäi Wee
ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ LËTZEBOURG A.S.B.L.

1b, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen T : +352 26 59 04 82

www.mwmw.lu info@mwmw.lu

RCS F4533 Agrément n° PA/18/09/010